



Informations de base	
2021/2062(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politiques sociales et de l'emploi de la zone euro pour 2021 Subject 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">EMPL</div> Emploi et affaires sociales	GÁLVEZ Lina (S&D)	17/05/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive KYMPOUROPOULOS Stelios (EPP) VEDRENNE Marie-Pierre (Renew) ŽDANOKA Tatjana (Greens /EFA) SZYDŁO Beata (ECR) REIL Guido (ID) ARVANITIS Konstantinos (The Left)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	SCHMIT Nicolas	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/05/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/09/2021	Vote en commission		
01/10/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0274/2021	Résumé
18/10/2021	Débat en plénière		

19/10/2021	Résultat du vote au parlement		
20/10/2021	Décision du Parlement	T9-0426/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2062(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/9/06049

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE693.654	22/06/2021	
Amendements déposés en commission		PE695.146	15/07/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0274/2021	01/10/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0426/2021	20/10/2021	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2022)8	16/03/2022	

Politiques sociales et de l'emploi de la zone euro pour 2021

2021/2062(INI) - 01/10/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Lina GÁLVEZ MUÑOZ (S&D, PT) sur les politiques sociales et de l'emploi de la zone euro 2021.

Contexte général

La crise de la COVID-19 a eu et continuera très probablement d'avoir un impact significatif sur différents États membres, groupes sociaux, secteurs et régions, entraînant une augmentation des niveaux de pauvreté dans toute l'UE. La pandémie a représenté un choc sans précédent pour les économies européennes, avec une contraction économique de 6,1% en 2020.

Au contraire, selon les estimations, l'économie de l'UE connaîtra une croissance de 4,2% en 2021 et de 4,4% en 2022. Toutefois, le taux de chômage devrait s'élever à 7,6% en 2021 et à 7% en 2022, les jeunes ayant connu la plus forte baisse de l'emploi, ainsi qu'une perte d'opportunités due au manque de possibilités de formation ou de stage.

Le rapport souligne qu'une gouvernance macroéconomique post-crise inappropriée pourrait facilement piéger les économies européennes dans une croissance durablement faible et un chômage élevé, avec un nouveau risque de stagnation, voire de déclin, ainsi qu'une augmentation des inégalités et une désaffection démocratique, affectant l'avenir de l'UE.

La crise du COVID-19 a mis en évidence les lacunes dans l'accès à la protection sociale, soulignant l'importance de favoriser une plus grande résilience, par exemple en améliorant l'adéquation et la couverture des régimes de revenu minimum et des pensions, et en assouplissant les conditions d'éligibilité.

Les députés ont appelé la Commission à tirer les leçons de cette crise et à mettre en œuvre une **architecture de gouvernance durable améliorée dans l'UE**, fondée sur la solidarité, la justice et l'intégration sociales, la répartition équitable des richesses, l'égalité des sexes, des services publics de qualité, y compris un système d'éducation public, universel et de qualité, des emplois de qualité et une croissance durable.

Selon les traités, l'UE doit œuvrer pour le développement durable de l'Europe, fondé sur une croissance économique équilibrée et la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, un travail sain et sûr, le progrès social et la protection de l'environnement. Les députés insistent sur le fait que ces objectifs doivent constituer les priorités absolues de la stratégie de croissance durable à long terme de l'UE, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, au socle européen des droits sociaux et au pacte vert pour l'Europe, et étayer les plans de relance et de résilience des États membres. Le **Semestre européen** devrait être aligné sur ces objectifs et stratégies et devenir ainsi un outil véritablement complet.

Amélioration des politiques budgétaires

Le rapport rappelle que certains choix politiques et politiques budgétaires effectués à la suite de la crise financière et économique de 2008 peuvent avoir conduit à ce que les systèmes sanitaires et sociaux de certains États membres ne soient pas suffisamment préparés pour faire face à la pandémie. Par conséquent, les députés ont réitéré l'importance de **l'adéquation et de la durabilité des systèmes de protection sociale dans les États membres**. Ils ont souligné que des systèmes d'imposition du travail bien conçus sont essentiels pour garantir des normes élevées de protection des travailleurs contre les risques et les maladies, ainsi que le versement de pensions de vieillesse.

Les députés ont également souligné que les recettes publiques pourraient être utilisées pour financer des priorités essentielles et aider à relever les défis budgétaires des États membres, et contribuer à la viabilité à long terme des finances publiques, notamment en renforçant la couverture et l'adéquation des systèmes de santé et de protection sociale pour tous, et en assurant leur financement à long terme. La Commission et les États membres sont invités à prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, qui constituent un moyen important de réduire les inégalités économiques et d'améliorer la perception des recettes fiscales dans les États membres.

Cadre européen de gouvernance 2022 pour la durabilité, l'inclusion sociale et le bien-être des personnes

Les députés considèrent que dans le contexte des plans pour la reprise et la résilience, de l'envolée des niveaux d'endettement public et de la réforme à venir du pacte de stabilité et de croissance et du processus du Semestre européen, la proposition du Parlement relative à l'adoption d'un **pacte de bien-être durable et de progrès social**, rendant obligatoires les objectifs sociaux et durables afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, est devenue plus pertinente que jamais.

Une croissance durable, intelligente et inclusive doit garantir une **politique budgétaire viable à moyen terme** et faire en sorte que les politiques économiques et sociales de l'UE œuvrent à une reprise durable, rendant les économies et les sociétés mieux préparées aux transitions verte et numérique. La mise en œuvre du **plan d'action pour le socle européen des droits sociaux** contribuerait à renforcer la dimension sociale de toutes les politiques de l'Union et à assurer une reprise inclusive.

Une meilleure gouvernance économique et sociale entre les États membres, notamment en allant vers une plus grande **convergence des règles fiscales**, serait un moteur de la relance. En ce qui concerne la gouvernance économique et sociale de l'UE, les députés ont souligné la nécessité d'une évaluation régulière des progrès accomplis vers les grands objectifs de 2030 et d'une convergence vers le haut au plus haut niveau politique.

Nécessité d'un agenda social européen ambitieux

Les députés ont exhorté la Commission et les États membres à veiller à ce que les syndicats aient accès au lieu de travail et aux travailleurs eux-mêmes, y compris lorsque le travail est effectué par voie numérique. Ils ont souligné que le **renforcement des structures de négociation collective à tous les niveaux** est essentiel pour créer des emplois de qualité et durables. En outre, ils demandent que des emplois de qualité soient également créés pour les travailleurs moyennement et faiblement qualifiés et pour les femmes et les jeunes en particulier, tout en évitant les déséquilibres entre les régions. Selon le rapport, une **éducation de qualité** et la possibilité de se recycler et d'améliorer ses compétences sont des conditions préalables à une reprise durable et à la cohésion sociale.

Les États membres et la Commission sont invités à **donner la priorité à la lutte contre le chômage des jeunes** en utilisant pleinement des instruments financiers tels que la garantie pour la jeunesse et des programmes européens tels qu'Erasmus+. Ils suggèrent que le nouveau Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour les travailleurs déplacés puisse être mobilisé en réponse aux conséquences de la crise COVID-19 sur l'emploi.

Politiques sociales et de l'emploi de la zone euro pour 2021

2021/2062(INI) - 20/10/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 347 voix pour, 162 contre et 191 abstentions, une résolution sur l'emploi et les politiques sociales de la zone euro en 2021.

La crise de la COVID-19 a eu et continuera très probablement d'avoir un impact significatif sur différents États membres, groupes sociaux, secteurs et régions, entraînant une augmentation des niveaux de pauvreté dans toute l'UE. La pandémie a représenté un choc sans précédent pour les économies européennes, avec une contraction économique de 6,1% en 2020.

Selon les estimations, l'économie de l'UE connaîtra une croissance de 4,2% en 2021 et de 4,4% en 2022. Toutefois, le taux de chômage devrait s'élever à 7,6% en 2021 et à 7% en 2022, les jeunes ayant connu la plus forte baisse de l'emploi, ainsi qu'une perte d'opportunités due au manque de possibilités de formation ou de stage.

La Commission est invitée à tirer les leçons de cette crise et à contribuer à **mettre en œuvre une architecture de gouvernance durable améliorée dans l'Union** fondée sur la solidarité, la justice sociale et l'intégration, la répartition équitable des richesses, l'égalité entre hommes et femmes, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public, universel et de grande qualité, des emplois de qualité et une croissance durable.

Faire du bien-être durable pour tous une réalité pour les Européens

Selon les traités, l'UE doit œuvrer pour le développement durable de l'Europe, fondé sur une croissance économique équilibrée et la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, un travail sain et sûr, le progrès social et la protection de l'environnement. Les députés ont insisté sur le fait que ces objectifs doivent constituer les priorités absolues de la stratégie de croissance durable à long terme de l'UE, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, au socle européen des droits sociaux et au pacte vert pour l'Europe, et soutenir les plans de relance et de résilience des États membres.

Le Parlement a souligné que la politique économique ne peut seulement être analysée d'un point de vue purement macroéconomique et qu'elle devrait également s'attaquer aux causes profondes des déséquilibres économiques et sociaux à long terme. Il a insisté sur le fait que le **Semestre européen** devrait reposer sur une approche intégrée accordant une importance égale aux politiques économiques, sociales et environnementales.

Les États membres sont invités à utiliser pleinement le potentiel offert par la clause dérogatoire générale au pacte de stabilité, le nouveau cadre financier pluriannuel et l'instrument de relance «Next Generation EU» pour soutenir les entreprises en difficulté, notamment en améliorant l'accès des PME aux financements, **en préservant les emplois et en accompagnant les entreprises et les travailleurs dans les transitions verte et numérique**. Le réexamen du cadre de gouvernance économique de l'Union devrait de préférence avoir lieu avant la désactivation de la clause dérogatoire générale.

Amélioration des politiques budgétaires

Les députés rappellent que certains choix politiques et politiques budgétaires consécutifs à la crise financière et économique de 2008 ont peut-être eu pour résultat, dans certains États membres, une préparation insuffisante des systèmes de santé et de protection sociale face à la pandémie. Par conséquent, le Parlement a réitéré **l'importance de l'adéquation et de la durabilité des systèmes de protection sociale dans les États membres**. Il a souligné que des systèmes d'imposition du travail bien conçus sont essentiels pour garantir des normes élevées de protection des travailleurs contre les risques et les maladies, ainsi que le versement de pensions de retraite.

Des mesures de soutien pour assurer l'accès financièrement abordable aux services essentiels tels que l'eau et l'énergie, sont également primordiales pour garantir l'inclusion sociale et les normes sanitaires de base.

Les députés ont également souligné que les recettes publiques pourraient être utilisées pour financer des priorités essentielles et aider à relever les défis budgétaires des États membres, et contribuer à la **viabilité à long terme des finances publiques**, notamment en renforçant la couverture et l'adéquation des systèmes de santé et de protection sociale pour tous, et en assurant leur financement à long terme.

La Commission et les États membres sont invités à prendre des mesures concrètes pour **lutter contre l'évasion et la fraude fiscales**, qui constituent un moyen important de réduire les inégalités économiques et d'améliorer la perception des recettes fiscales dans les États membres.

Cadre européen de gouvernance 2022 pour la durabilité, l'inclusion sociale et le bien-être des personnes

Les députés considèrent que dans le contexte des plans pour la reprise et la résilience, de l'envolée des niveaux d'endettement public et de la réforme à venir du pacte de stabilité et de croissance et du processus du Semestre européen, la proposition du Parlement relative à l'adoption d'un **pacte de bien-être durable et de progrès social**, rendant obligatoires les objectifs sociaux et durables afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, est devenue plus pertinente que jamais.

Selon le Parlement, la mise en œuvre du **socle européen des droits sociaux** contribuerait à renforcer la dimension sociale de toutes les politiques de l'Union ainsi que l'action de l'Union en faveur d'une transition numérique, verte et équitable et contribuerait à réaliser la convergence sociale et économique ascendante et à relever les défis démographiques.

Une meilleure **gouvernance économique et sociale** entre les États membres, notamment en allant vers une plus grande convergence des règles fiscales, serait un moteur de la relance. Les députés ont souligné à cet égard la nécessité d'une évaluation régulière des progrès accomplis vers les grands objectifs de 2030 et d'une convergence vers le haut au plus haut niveau politique.

Nécessité d'un agenda social européen ambitieux

Les députés ont exhorté la Commission et les États membres à :

- concentrer les ressources et les efforts politiques sur l'égalité d'accès à des services de qualité, l'esprit d'entreprise, l'amélioration des compétences et la reconversion ainsi que sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion;
- renforcer les structures de **négociation collective** à tous les niveaux pour créer des emplois de qualité et durables;
- veiller à ce que chaque **jeune** Européen ait accès à l'éducation, à la formation et au marché du travail et à donner la priorité à la lutte contre le chômage des jeunes;
- renforcer l'application du principe de **l'égalité des rémunérations** entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail au travers de mécanismes de transparence salariale;

- faire en sorte que les travailleurs de l'Union européenne soient protégés par **des salaires minimaux suffisants** définis par la loi ou par des conventions collectives;

- développer une approche commune de l'Union en matière de **santé**.

La résolution a insisté pour que les **recommandations par pays** qui contribuent aux objectifs sociaux fixés dans le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) soient prises en compte dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience.